ACADÉMIE DE DIJON
Liberté Égalité Fraternité

2022-2023

INSPÉ UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE
Département MEEF

Cahier des charges des étudiants-fonctionnaires stagiaires
DIU 2nd degré et CPE
STAGE

Recommandation importante : les étudiants-fonctionnaires stagiaires DIU sont des titulaires du concours qui n'ont pas validé un Master MEEF. Pour la majorité d'entre eux, ils n'ont pas d'expérience de l'enseignement ni réalisé d'observations dans des classes. En ce qui concerne l'accompagnement, le tuteur établissement et le stagiaire veilleront dès le début de l'année à bien s'accorder sur leurs attentes respectives (envois de documents, outils de suivi...) afin de lever toute ambiguïté en la matière qui pourrait être préjudiciable à long terme.

Activités	Dans l'établissement	○ Appréhender le contexte de l'établissement	⇒ Spécificité de l'établissement ⇒ Caractéristiques des classes (public accueilli) ⇒ Le projet d'établissement
		○ Participer à la vie de l'établissement	⇒ Coopération avec les équipes pédagogiques ⇒ Activités de l'établissement
	Dans la classe ou Pour les CPE en établissement	○ Mettre en œuvre des séquences et des séances	⇒ Analyse des séquences et des séances ou de l'appropriation de la politique éducative et de la politique documentaire pour les professeurs documentalistes ⇒ Observation et analyse des séances du tuteur ou de l'animation d'équipe ou de la vie des élèves pour les CPE
		○ Mettre en œuvre l'évaluation des élèves	⇒ Conception des différentes modalités d'évaluation ⇒ Mesure des acquis des apprentissages
Accompagnement	Par le tuteur établissement (cf. note plus haut)	○ Faciliter l'intégration dans l'établissement	
		○ Aider à la conception, à la réalisation des séances ou à la préparation et à la tenue de réunion d'équipe, à l'animation de la politique éducative pour les CPE ou de la politique documentaire pour les professeurs documentalistes ○ Aider à l'analyse des séances observées ou des activités du CPE (portfolio)	
		○ Observer et échanger ○ Participer à la visite avec le tuteur INSPE (période 2 ou période 3 : avant le 03 février 2023)	
	Par le responsable du groupe de préparation et d'analyse du stage (INSPE)	○ Développement progressif d'une posture réflexive adossée au portfolio et en lien avec le référentiel métier ○ Mutualisation des expériences et analyse de pratiques au sein de son groupe disciplinaire	
	Par le tuteur INSPE	○ Réaliser un suivi individuel	⇒ Appropriation des dispositifs d'analyse et d'accompagnement (portfolio) ⇒ Retour sur le bilan diagnostic réalisé avec le tuteur établissement (période 1)
		○ Participer à la visite (période 2 ou 3) avec le tuteur établissement	⇒ Rédaction d'un bilan sous forme de compte-rendu de formation
Évaluation dans le cadre du DIU	Évaluation formative	○ Bilan diagnostic partagé avec le tuteur établissement ○ 1 visite (période 2 ou 3)	⇒ Entretien + bilan sous forme de compte-rendu des 2 co-tuteurs
	Auto-évaluation réflexive	○ Portfolio	⇒ Renseignement des différentes rubriques du portfolio dans l'optique du développement professionnel.

	Évaluation sommative écrite du TSNR	Rédaction du Travail Scientifique de Nature Réflexive (TSNR).
Titularisation	Le jury se prononce après consultation des avis suivants : avis de la directrice de l'INSPE, avis d'un membre des corps d'inspection de la discipline après consultation du bilan final rédigé par le tuteur établissement, avis du chef d'établissement.	

Étudiant en stage de pratique professionnelle en établissement scolaire

- Chaque étudiant-stagiaire admis aux concours d'enseignement et d'éducation et ne disposant pas d'un Master MEEF est placé en situation de pratique en responsabilité toute l'année pour l'équivalent d'une moitié de service. Dans l'établissement, il assure l'ensemble des missions inhérentes au métier et fait partie intégrante de l'équipe pédagogique. En parallèle, il suit son cursus d'étudiant en Diplôme Inter-Universitaire (DIU), dans sa discipline : il est donc inscrit dans un processus de formation en alternance.
- En dehors de la présence en établissement ou en classe et des activités de préparation et d'analyse de séquences, de séances, d'évaluation, le stagiaire consacre une partie de son temps aux autres missions inhérentes à l'exercice du métier (réunions de concertation, suivi des élèves...) et s'engage dans l'élaboration de son TSNR .

1. Activités à réaliser :

- Appréhender le contexte professionnel particulier en recueillant des informations sur la spécificité de l'établissement et les caractéristiques des classes dont il aura la responsabilité.
- Prendre en charge un service d'enseignement ou de CPE à mi-temps hebdomadaire pendant toute l'année scolaire
- Élaborer, mettre en œuvre et analyser les séances constitutives des différentes séquences construites. Pour les CPE, animer la politique éducative et gérer le service de vie scolaire
- Concevoir les différentes modalités de l'évaluation et évaluer les acquis des élèves.
- Consacrer un temps pour :
  - Le recueil et la mise en ordre des données lors des séances choisies pour alimenter la construction du mémoire ;
  - L'observation et l'analyse des séances/activités conçues et mises en œuvre par le professeur tuteur ;
- Identifier deux compétences du référentiel métier (cf. portfolio) au regard de sa propre pratique et rédiger un travail scientifique de nature réflexive (TSNR)
- Remplir le portfolio au regard de sa pratique professionnelle afin de développer la compétence « Faire preuve de réflexivité » et de mieux préparer la visite conjointe.
- Participer à la vie de l'établissement, s'inscrire dans une démarche de collaboration et de coopération avec ses collègues, assurer le suivi des élèves…

2. Accompagnement :

Chaque étudiant bénéficie d'un accompagnement :
- par un professeur ou CPE tuteur au sein de l'établissement où il exerce ;
- par un tuteur INSPE
- par un responsable pour la préparation et d'analyse de stage
- par un référent TSNR

a. Accompagnement : semaine d'accueil

- Un accueil sera organisé conjointement avant la rentrée scolaire par les corps d'inspection et l'INSPE

afin de faciliter l'entrée dans le métier et prendre connaissance de l'environnement professionnel.

- Le chef d'établissement, acteur essentiel de la formation tout au long de l'année, accueille le stagiaire avant la pré-rentrée.

b. Accompagnement par le tuteur établissement

- L'accompagnement régulier tout au long de l'année par le professeur/CPE tuteur dans l'établissement permet à l'étudiant-stagiaire d'être guidé et soutenu dans sa pratique au quotidien.
- Le professeur/CPE tuteur a pour charge de faciliter le recueil de toutes les informations nécessaires à l'exercice du métier et en particulier concernant les caractéristiques de l'établissement et des élèves. Il apporte une aide à la conception, à la mise en œuvre et à l'analyse des séquences et des séances. Pour les CPE, accompagner l'étudiant stagiaire dans ses tâches d'organisation des conditions de vie des élèves et d'organisation du service de vie scolaire.
- Des temps d'observation et des temps d'analyse et d'échange sont prévus de manière régulière (du tuteur dans les classes du stagiaire, du stagiaire dans les classes du tuteur). **Le tuteur établissement assurera au moins une visite dans la classe de l'étudiant par semaine en début d'année puis au moins une visite par mois. La mise à jour régulière** du portfolio est attendue comme outil de suivi et de formation.

c. Accompagnement par le tuteur INSPE

Au moment des vacances de la Toussaint, le tuteur INSPE prendra contact avec le tuteur établissement afin de faire un bref bilan informel de la prise de poste du stagiaire. Ce dernier sera informé de cet échange.

Avant la visite, l'étudiant-stagiaire doit envoyer aux tuteurs les documents préparatoires (plan de séquence avec situation de la séance et le projet de mise en œuvre de celle-ci). Cette visite interviendra en période 2 ou début de période 3. Le compte-rendu de formation est rédigé et signé par les deux tuteurs (envoyé au service scolarité 2nd degré de l'INSPE). Une copie est transmise à l'étudiant- stagiaire pour information.

Cette visite a pour objet de réaliser un bilan concernant la posture, la pratique de l'étudiant et de renforcer sa capacité d'analyse réflexive en lien avec le portfolio.

En cas de difficultés avérées, une procédure d'**accompagnement complémentaire** sera mise en place le plus tôt possible. Dans le cadre de cette procédure d'**accompagnement complémentaire** une visite conjointe (tuteur établissement, tuteur INSPE) supplémentaire est possible de préférence avant les vacances de février ; si nécessaire, une troisième visite peut être envisagée sur la période 4 (de préférence avant le 01 avril 2023), cette dernière sera assurée par un chargé de mission/formateur du rectorat (la présence du tuteur INSPE ne sera pas requise).

d. Accompagnement au sein d'un groupe de préparation et analyse du stage

Le groupe est encadré par un formateur INSPE qui est chargé de l'accompagnement dans le stage mais pas systématiquement du suivi individuel du stage (visite dans l'établissement par le tuteur INSPE) ni du suivi du TSRN (par le référent TSNR). Il se réunit 4 fois dans l'année par séance de 2 heures.

- Semestre 3 :

  - Appropriation du référentiel de compétences métier, des attendus du stage et du portfolio.
  - Mutualisation des expériences (observations /actions réalisées) et échanges sur les positionnements individuels.
  - Échanges autour de la construction des problématiques professionnelles qui ont émergé.
  - Préparation de la visite conjointe et présentation du portfolio.
  - Premiers éléments relatifs au TSNR.

- Semestre 4 :

  - Mutualisation des expériences (observations /actions réalisées) et échanges sur les positionnements individuels.

- Échanges autour de la construction des problématiques professionnelles qui ont émergé.
- Poursuite d'échanges collectifs autour du TSNR.
- Analyse de pratique à la suite de la visite adossée au portfolio.

e. Accompagnement par le référent TSNR*

Auprès du référent TSNR, l'étudiant devra :

- Identifier les compétences professionnelles adéquates
- Nourrir par des articles ou lectures diverses issues de la recherche en éducation une réflexion visant à consolider les deux compétences identifiées.
- Valider des pistes de travail en lien avec les lectures effectuées afin de développer la réflexivité et les compétences professionnelles.

***cf. CdC spécifique du TSNR**

3. Évaluation de l'étudiant

➢ Évaluations formatives :

- Bilan diagnostic de début d'année par les deux tuteurs
- Dans le cadre de l'établissement, le professeur/CPE d'accueil et le tuteur INSPE renseignent le compte-rendu de la visite conjointe (Période 2 ou 3)

➢ Auto-évaluation réflexive :

- L'étudiant remplira régulièrement le portfolio tout au long de l'année de DIU (voir annexe 2)

➢ TSRN

(voir cahier des charges spécifique)

Annexe 1 : tableau de synthèse compétences et suivi du stage

Tutorat	Co-tutorat Tuteur établissement et tuteur INSPE + Responsable du groupe de préparation et analyse de stage	
Compétences à travailler durant le stage	P3 Concevoir une séquence et la mettre en œuvre en tenant compte de la diversité des élèves **P3 Sélectionner des approches didactiques appropriées** **P4 Installer avec les élèves une relation de confiance et de bienveillance, maintenir un climat propice à l'apprentissage et un mode de fonctionnement efficace et pertinent pour les activités** **P5 En situation d'apprentissage, repérer les difficultés des élèves**	P3 Concevoir une séquence : **identifier les objectifs, contenus, dispositifs, obstacles didactiques, stratégies d'étayage, modalités d'entraînement et d'évaluation** P3 Sélectionner des approches didactiques appropriées **permettant de différencier son enseignement en fonction des rythmes d'apprentissage et des besoins de chacun** P4 Maintenir un climat propice à l'apprentissage et un mode de fonctionnement efficace et pertinent pour les activités **permettant de construire avec les élèves le sens des apprentissages** P5 **Analyser les réussites et les erreurs, concevoir et mettre en œuvre des activités de remédiation et de consolidation des acquis**
Suivi individuel	Bilan informel (Période 1) suivie d'un retour formatif (Portfolio + commentaires)	Visite de classe (Période 2 ou 3) suivie d'un bilan formatif (Portfolio + commentaires)

Annexe 2 : Échéancier portfolio durant l'année

Année	Quand ?	Quelles rubriques ?
DIU	Début d'année	Rubrique IV
	Avant la visite (période 2 ou 3)	Rubriques V à VII Lignes « visite 1 »
	Si deuxième visite (période 3)	Rubriques V à VII Lignes « visite 2 »
	Fin d'année (période 4)	Rubrique VIII Ligne « visite supplémentaire »